

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	25 (1979)
Heft:	4
Rubrik:	L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Au risque de me répéter, je souligne encore une fois que l'année 1979 est année électorale. On renouvelle entièrement le Conseil national (200 députés) et partiellement celui des Etats. Il est clair que beaucoup de conseillers nationaux retrouveront leur poste. Quant aux conseillers aux Etats, ils sont désignés par les cantons, en vote populaire ou en landschaft. Il ne faut pas s'attendre à des changements fondamentaux, sinon, peut-être, à l'entrée en scène des « écologistes », déjà installés dans certains législatifs communaux et cantonaux. Cependant, ces marginaux n'exercent qu'une influence limitée.

Les votes du 18 février

Le peuple suisse et les cantons devaient se prononcer à cette date sur quatre objets : initiative antiatomique, chemins forestiers, interdiction de la publicité pour l'alcool et le tabac, droit de vote et d'éligibilité à 18 ans. Un seul de ces problèmes a reçu une réponse positive. Nous aurons désormais des « sentiers fédéraux » puisque la Confédération a reçu pouvoir de légiférer en matière de sentiers pédestres, ce qui — à mon avis — est assez grotesque, même si cela remplit d'aise les âmes bucoliques... Le vote à 18 ans est rejeté ;

l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool est rejetée ; l'initiative antiatomique est rejetée.

A la « raclette » il est vrai, mais cela suffit. Cette modeste victoire rappelle un mot de Poincaré qui, président du Conseil des ministres français, avait posé la question de confiance devant la Chambre des députés et obtenu une majorité de deux voix commenta : « Une de trop ».

Ce résultat helvétique ne signifie nullement que notre pays va se lancer dans une débauche de construction de centrales nucléaires. Il en construira sans doute encore quelques-unes, mais pas plus qu'il ne s'avérera nécessaire. Il n'est pas bloqué dans son développement énergétique, ce qui aurait été en cas d'acceptation de l'initiative. Et cela au moment où la crise du pétrole se fait aiguë et où toutes les utilisations possibles des forces hydrauliques suisses sont épuisées, où aucun autre combustible n'est plus à portée. La victoire est mince, avouons-le, mais elle est là... On la doit aux Etats confédérés avant tout, mais aussi à la majorité des citoyennes et citoyens. Il faut quand même s'en féliciter et reconnaître la sagesse de cette constitution qui exige la double majorité du peuple et des cantons pour introduire un change-

ment dans la charte fondamentale de notre Etat fédéral. Il n'y a qu'à s'incliner devant ce verdict. Il sauvegarde l'avenir de notre économie, de très nombreuses places de travail et permet « de voir venir », sans qu'on ait cédé à un mouvement de panique et de passion politique. Nous n'aurons pas de société « nucléarisée à outrance ». Mais nous ne nous ne retrouverons pas non plus devant des industries paralysées ni des radiateurs glacés.

Session de printemps de l'Assemblée fédérale

Le Conseil national s'est penché sur le projet de révision totale de la loi sur l'assurance accidents, après un long examen en Commission. Cette révision a pour but d'introduire une obligation d'être assuré étendue à l'ensemble des salariés, ce qui ne soulève guère d'objections pour autant que la caisse nationale, les caisses-maladie et l'assurance privée se partagent la prise en charge de cette assurance. L'assurance privée ne devrait subir aucune restriction de l'effectif actuel de ses polices. Il a fallu s'opposer avec vigueur à une solution fortement imprégnée d'étatisme et préconisée par les socialistes. Le traitement spécial des accidents non professionnels étendu à l'ensemble des salariés est

très discutable en raison des différences injustifiées qu'il introduit entre les accidentés et les malades. Ces différences sont encore accusées en raison de la majoration prévue des prestations en matière de rentes. Enfin, la hausse des cotisations d'assurances sociales introduit une marge croissante entre le salaire brut et le salaire net, si bien que les risques de sur-assurance s'en trouvent multipliés, ce qui est contraire à des objectifs défendables de la politique sociale. Les employeurs attachent donc une importance particulière à la référence au salaire net plutôt qu'au salaire brut pour le calcul des prestations dans les différents secteurs de l'assurance sociale. Seize amendements de minorité sont déjà annoncés au Conseil national dans le débat sur l'assurance-accidents.

Aménagement du territoire

Le Conseil national a examiné également le projet de loi relatif à l'aménagement du territoire. Cette nouvelle loi se distingue avantageusement du projet qui avait été naguère repoussé en votation référendaire. En effet il se limite à l'essentiel et laisse aux cantons une marge de décision appropriée. Le Conseil des Etats a apporté quelques atténuations au projet initial ; on escompte au contraire que le Conseil national cherchera à renforcer les interventions, au risque de ne pas respecter suffisamment la volonté populaire qui avait nettement exprimé son hostilité à des carcans trop étroits.

Double votation fédérale du 20 mai

La décision a été définitivement confirmée : le peuple suisse aura à se prononcer le 20

mai 1979 sur deux projets qui ne souffriraient aucun report au-delà des élections nationales de cet automne. La réforme des finances fédérales 1978 a été définitivement approuvée par les Chambres fédérales à la fin de l'année dernière par une majorité composée essentiellement des partis gouvernementaux bourgeois contre l'opposition des socialistes et de l'Alliance des Indépendants, appuyée par des groupes d'extrême-gauche. Cette majorité est résolue à défendre la réforme financière également devant le peuple et les cantons de façon à apporter une contribution à l'assainissement des finances fédérales.

Après le rejet de l'initiative antiatomique le 18 février 1979, il est nécessaire de mettre en vigueur le plus rapidement possible la loi atomique révisée, contre laquelle un référendum a été lancé. Cette nouvelle loi voit une procédure très restrictive à l'égard de l'octroi de l'autorisation de construire de nouvelles centrales nucléaires, la décision ultime étant de la compétence des Chambres fédérales. Les conditions mises à l'octroi de cette autorisation sont la preuve d'un besoin économique d'une telle centrale, ainsi que l'élimination durable et le stockage définitif des déchets radioactifs. Il est également prévu que le Conseil fédéral puisse transférer à des tiers un droit d'expropriation pour assurer l'élimination des déchets radioactifs. Le projet, qui a été approuvé par le Parlement à une large majorité, constitue une solution de recharge réaliste par rapport à l'initiative qui a été rejetée et il est propre à garantir à notre pays l'assurance d'un approvisionnement énergétique suffisant.

Mais l'attention publique se fixe d'ores et déjà sur les élections d'octobre. La politique pro-

prement dite subit un arrêt, comme cela se passe — toutes proportions gardées — aux Etats-Unis tous les quatre ans pour l'élection du Président.

R. B.

Huiles

et Graisses

" MOTUL "

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93300 AUBERVILLIERS

Tél. : 352-29-29

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

43, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 967-70-13

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 776-13-37

Le Caquelon

Restaurant de spécialités
suisses
fondues — raclettes

43, grande rue 78240 Chambourcy
Tél. 965-28-41

Fermé le dimanche soir et le lundi
Au centre du village près de l'église, à 2 km de ST GERMAIN EN LAYE par la RN 13, direction Mantes.

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

Nouvelle Constitution fédérale On a oublié la forêt

Le corps forestier suisse ne cache pas sa profonde déception : le projet de nouvelle Constitution fédérale ne fait pas la moindre allusion à la forêt. Si celle-ci n'est plus expressément mentionnée dans notre charte, comment lui assurer désormais les bases légales de la remarquable protection assurée jusqu'ici ? La société forestière suisse, la communauté de travail pour la forêt, l'institut fédéral de recherches forestières, l'école forestière de l'E.P.F.Z., la conférence des inspecteurs cantonaux des forêts, la direction de l'office fédéral des forêts et l'association suisse d'économie forestière affirment que la forêt doit impérativement retrouver, dans la nouvelle Constitution, l'importance et la place qu'elle occupe dans la constitution en vigueur.

(A.T.S.)

Emigration au Canada De nombreux paysans s'informent

Au cours des dernières semaines, une série de réunions informatives sur l'émigration paysanne au Canada étaient organisées tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, attirant plusieurs centaines de personnes. L'association suisse des fermiers et la société immobilière Unifeller, qui depuis cinq ans procure des biens au Canada et offre les services appropriés, y parlaient des conditions financières, familiales et autres à remplir pour acheter une ferme dans cet immense pays (240 fois plus grand que la Suisse).

Durant les trois dernières années, 120 familles paysannes ont émigré au Canada. Ce printemps, Unifeller remettra encore 36 fermes. Selon M. Eugen

Haberstock, de l'association bernoise des fermiers, « le paysan est, au Canada, avant tout un entrepreneur. Il est important que l'acheteur puisse atteindre un haut degré d'autofinancement car les crédits sont chers. Pour une ferme de 80 à 120 hectares avec 40 ou 50 vaches, un capital propre de 250 000 francs au moins est nécessaire ». Enfin, ajoute-t-il, « nous ne pouvons pousser personne à prendre une décision rapide. Pour construire une nouvelle existence comme celle-là, il faut comme de par le passé avoir l'esprit de pionnier, du courage, de la volonté, et une part de chance ».

Ces réunions, qui ont eu lieu dans onze localités suisses, dont Broc (Fr.) et Yverdon, ont remporté un succès certain. Les organisateurs soulignent à cet égard que le cours du dollar permet aux paysans d'acheter des fermes à des prix intéressants qui n'ont plus cours sur le marché suisse. L'insécurité des fermiers ainsi que la « faim des fermages » seraient également une des causes de l'émigration paysanne. (A.T.S.)

Une revue trimestrielle sur l'aide au développement de la Suisse

Le premier numéro d'*« Ed »* (Entwicklung - développement), une revue trimestrielle de la

Un autre regard sur votre Suisse

DOMAINE PUBLIC

HEBDOMADAIRE ROMAND

L'essentiel de l'actualité, une formule concentrée, un point de vue critique et indépendant, un travail de réflexion mené en équipe (de gauche).

Exemplaires à l'essai sur demande :
Rédaction de Domaine Public,
case postale 2612, 1002 LAUSANNE, Suisse

**industriels,
faîtes
de la publicité
dans
notre revue**

direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, a paru à Berne. Editée conjointement par le Département politique fédéral (D.P.F.) — auquel appartient la direction de la coopération — et la division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, cette publication est consacrée aux thèmes relatifs au développement de notre planète et à la coopération internationale dans ce domaine. Elle peut être obtenue gratuitement auprès du D.P.F. Dans le premier numéro, 4 personnalités du monde politique, économique et syndical s'expriment sur le sujet « Suisse — tiers monde : le cœur ou le portefeuille » ?

Ce que nous accomplissons dans le domaine de la coopération, nous le faisons au nom de la Suisse, écrit le conseiller fédéral Pierre Aubert, chef du Département politique, dans son avant-propos. Nous sommes convaincus aussi, poursuit-il, d'agir dans son intérêt en contribuant, dans la très modeste mesure de nos possibilités, à réduire les inégalités dans ce monde en nous associant à l'effet consenti par une majorité de nations pour harmoniser notre planète. Mais, constate-t-il, nous éprouvons le sentiment d'être souvent incompris. « Ed » est un premier élément pour remédier à cet état.